



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 juin 2024 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2024 06 17 -13- FONCIER – Rétrocession des voiries du lotissement "Nature en Scène" (SFHE ARCADE) à la commune de Vaugneray à l'euro symbolique et incorporation dans le domaine public

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 08/06/2024
En exercice :	33	
Présents :	25	Affichage de la convocation : 11/06/2024
Pouvoirs :	06	
Votants :	31	Affichage du compte rendu : 21/06/2024
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolar CHAREYRE, Chantal ROCHE, Jean-Pierre NEMOZ, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Isabelle VIDAL, Stéphane GILLET, Ré GILLET, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUM Sylvain BARCET.		
Absents ayant remis pouvoir :		
Mme Brigitte REGIS MOREAU donne pouvoir à M Roland BADOIL Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE M Joao DA ROCHA donne pouvoir à M Jean-Pierre NEMOZ Mme Sandrine ARNAUD donne pouvoir à M Daniel JULLIEN M Edouard WILLEMEN donne pouvoir à Mme Fatima FERNI M Gerbert RAMBAUD donne pouvoir à Mme Isabelle VIDAL		
Absents ou excusés :		
Mme Chantal BERTHILLON M Christian NEUVILLE		

M Sylvain BARCET est élu secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Monsieur le Maire rappelle que la société SFHE ARCADE a aménagé le lotissement "Nature en Scène" par permis de construire valant division PC 069 255 19 0 0028 délivré le 16 décembre 2019 et mettant en œuvre l'orientation d'aménagement et de programmation prévue sur la zone AUC de la Déserte inscrite au PLU.

Le permis de construire a ensuite été transféré partiellement à la SSCV Vaugneray Demoiselles.

L'opération d'aménagement et de construction étant terminée, les sociétés SSCV Vaugneray Demoiselles et SFHE ARCADE proposent à la commune de Vaugneray une rétrocession des voiries, espaces communs et ouvrages suivants :

Voirie :

- ✓ La voirie principale dénommée rue Montaigne ;
- ✓ La voirie secondaire dénommée rue Rabelais et sa zone de retournement ;
- ✓ La voirie secondaire dénommée rue Louise Labé ;
- ✓ La voirie secondaire dénommée rue La Boétie ;
- ✓ Le cheminement piétonnier liant la rue Montaigne à la zone de retournement au niveau du bas de la rue Rabelais ;
- ✓ Les aires d'apports volontaires des ordures ménagères.
- ✓ L'emprise du poste de transformation électrique

Espaces verts :

- ✓ Le talus situé en dessous du chemin des Demoiselles faisant écran avec la rue Montaigne

Stationnements :

- ✓ Les stationnements situés le long de la rue Montaigne.

Ouvrages :

Les ouvrages suivants situés sur, ou en sous-sol, des espaces publics mentionnés ci-dessus :

- ✓ Le réseau d'eaux pluviales avec le bassin de rétention situé sous la zone de retournement,
- ✓ Le réseau d'eaux usées ;
- ✓ Le réseau d'éclairage public ;
- ✓ Les bouches d'incendie ;

La liste et la localisation des lots concernés figurent dans les plans joints au projet de délibération.

Les parcelles cadastrales concernées sont les suivantes :

Parcelles cadastrées AC 807, AC 925, AC 918, AC 822, AC 921, AC 923, AC 930, AC 927, AC 928

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le code de la voirie routière, et notamment l'article L. 141-3 ;

VU le permis de construire PC 069 255 18 0 0028 délivré le 16/12/2021, son transfert partiel à la société SCCV Vaugneray Demoiselles et ses divers modificatifs ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,

Dont le résultat est le suivant :

31 suffrages exprimés : 31 voix Pour

UNANIMITÉ des suffrages exprimés

- APPROUVE** l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles mentionnées ci-dessus ;
- CONFIRME** que les voies constituant la rue Montaigne, la rue Rabelais (et sa zone de retournement), la rue Louise Labé, la rue de la Boétie et le cheminement piétonnier liant la rue Montaigne à la zone de retournement au niveau du bas de la rue Rabelais seront classées dans le domaine public communal, les conditions de l'article L. 141-3 du code de la voirie routière étant réunies (absence d'atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie), il n'y a pas lieu de procéder à une enquête publique ;
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'acquisition desdites parcelles.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le

22-06-24

et de la publication en mairie le

22-06-24

Le secrétaire
Sylvain BARCET

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Délibération n° 2024 06 17-13 FONCIER- Rétrocession des voiries du

Objet de l'acte : lotissement "Nature en Scène" SFHE Arcade à la commune de
Vaugneray à l'euro symbolique et incorporation dans le domaine public

.....
Date de décision: 17/06/2024

Date de réception de l'accusé 22/06/2024
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2024061713_13

Identifiant unique de l'acte : 069-200047785-20240617-2024061713_13-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .1
Domaine et patrimoine
Acquisitions

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : delib 13.pdf (99_DE-069-200047785-20240617-2024061713_13-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : 13 -FONCIER - Retrocession voiries Arcade (2).pdf (21_PA-069-200047785-20240617-2024061713_13-DE-1-1_2.pdf)
Plan 1

Annexe : 13 -FONCIER - Retrocession voiries Arcade.pdf (21_PA-069-200047785-20240617-2024061713_13-DE-1-1_3.pdf)
Plan 2